

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Association. — Emancipation du peuple par l'Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.

Prix de l'Abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —

SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.

Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABRIER, rue du Commerce, 26, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 4^e chef M. Jean-B. FAYIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.

ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

La CROIX-ROUSSE, 25 Juillet 1846.

ORGANISATION DU TRAVAIL.

L'Association.

Enfin tous les hommes sont frères.
Ainsi le veut le Créateur.
Bientôt libres de nos misères
Hâtons-nous, courons au bonheur.

Guidons l'étincelle divine,
Chaque poitrine aura son cœur,
Chaque cœur aura sa poitrine
Où convergera le bonheur.

(Cris et soupirs par J. JOURNET.)

Nous avons cherché déjà, dans notre précédent article, à séparer la coalition de l'association; définissons mieux encore ce dernier mot :

« L'association, c'est le rapprochement, la combinaison de plusieurs éléments, dans des rapports tels que chacun remplisse sa fonction, joue son rôle, fasse sa partie, comme on dit en musique, et ne cède par moments une portion de son individualité, que pour la recouvrer dans un autre instant et l'exercer avec plus de puissance. »

Cette association, la seule véritable, se distingue par les caractères suivants, qu'il est important de bien comprendre :

« 1^o L'unité d'effort, d'action et de but entre tous les associés; 2^o leur libre concours; 3^o la juste participation de chacun au produit créé par tous. » (1).

Or, la société actuelle, évidemment établie sur des lois fausses et tout-à-fait opposées aux instincts qui vibrent dans notre âme, nous a tellement envahi par ces préjugés, que rien aujourd'hui dans l'atelier national, ne nous donne une idée véritable de l'association. Chacun travaillant pour soi, pour sa famille à l'exclusion de tous les autres, reste dans l'isolement avec ses propres moyens, et ne peut trouver à se compléter avec les moyens en dehors de son individualité. Il résulte de cet état anormal :

Insuffisance de ressources, mauvais emploi, et par conséquent, perte de temps, de matériaux, etc.;

Absence de but clairement défini, et de là, tâtonnement, ignorance;

Morcellement général de toutes les industries, injustice dans les répartitions, lutte de tous les éléments sociaux.

Cependant, quelquefois nos instincts victorieux l'emportent malgré nous dans certaines circonstances, et nous retrouvons par un élan spontané, les germes et les conditions d'une association momentanée.

Faut-il voler à un péril, préserver une cité d'un incendie, une récolte de l'orage, etc. — Tout d'abord, chacun s'élance isolément, on court en tous sens, on se heurte, on crie, on

(1) Le D^r F. Barrier. — *Revue Sociale*, tom. I, pages 222 et 223.

fait beaucoup de bruit, et l'on n'oppose cependant aucun obstacle sérieux au fléau envahisseur; mais ce premier moment de trouble passé, les secours s'organisent, — séparément, les forces étaient insuffisantes; réunies, elles vont opérer des miracles; — 20 hommes tireront l'eau de cette pompe, — une chaîne nombreuse transportera avec activité les seaux pleins, — une autre ramènera les seaux vides. — Un homme seul pourrait-il enlever ces meubles sous cette toiture enflammée? non! mais cinq hommes réunis les transporteront sans peine. — L'unité de but, l'économie d'efforts, la juste répartition des travaux triplent les ressources générales. — L'homme apparaît enfin tel que Dieu l'a créé véritablement, grand, fort, puissant, majestueux. — Les obstacles ne sont plus rien et s'effacent en sa présence; — dans ce combat contre les éléments, il sortira vainqueur, n'est-il pas le roi de la création?

Partisans de l'individualisme, comparez donc si vous l'osez ces deux modes d'action, et dites-nous lequel est la véritable condition de l'humanité. Que l'on comprenne à présent de pareils efforts réalisés constamment dans la production, dans l'industrie, et l'on jugera quels sont les résultats à obtenir.

Un autre exemple non moins frappant se présente à nos yeux. Le gouvernement, qui entretient chaque année des forces militaires considérables, s'avise-t-il d'établir séparément le ménage de chacun de ses soldats? — Au lieu d'une caserne où logera un régiment, fait-il construire de petites maisons dans lesquelles il établira 2000 feux, 2000 cuisines? — Les approvisionnements sont-ils morcelés? Bien au contraire, et l'association, la substitution d'une unité à l'incertitude du fractionnement actuel, lui permet de réaliser de telles économies que les dépenses générales atteignent une moyenne de 75 c. par individu, au lieu du chiffre énorme que nécessiterait le morcellement et pour obtenir des conditions moins favorables. L'association produit donc à la fois une production réelle plus grande, et une production relative encore plus manifeste par l'économie qu'elle offre dans ses ressorts.

Donc, si tous les éléments producteurs sont associés de telle manière que les bénéfices soient équitablement répartis entre chacun d'eux, comparativement à leurs rapports particuliers, tous concourront avec ensemble, avec enthousiasme au but clairement défini, qui sera offert à leurs efforts. — Il y aura donc unité. Qu'aujourd'hui l'on projette de dessécher nos marais; que ce travail soit considéré non-seulement comme indispensable, mais d'une urgence évidente; que fera-t-on? l'on s'entendra avec un capitaliste qui, sous le nom d'entrepreneur, se réservera seul les bénéfices, par exemple les terres desséchées et mises en valeur, et payera à la journée et le moins possible des ouvriers qu'il chargera d'exécuter l'œuvre qui lui est confiée.

Croyez-vous alors que chacun de ces ouvriers fera la plus grande somme d'efforts possibles pour terminer plus tôt la

tâche? mais non, que lui importe le but! il travaillera comme on le paye, c'est-à-dire fort mal; il travaillera pour gagner sa journée, — on sait à peu près ce qu'il doit faire : eh bien! il accomplira l'ouvrage tracé; mais il serait bien insensé d'en faire plus : serait-il plus payé, y gagnerait-il de la gloire, du bien-être pour lui ou pour sa famille? non! il ne gagnerait que son maigre salaire peut-être un peu augmenté, encore cette rétribution est-elle laissée au bon plaisir du capital! Que l'on établisse autrement les conditions du marché, que l'ouvrier arrive à trouver sa part de terrain une fois le marais desséché, que ses efforts soient récompensés par des honneurs dans les circonstances où sa bonne volonté se sera clairement démontrée par la plus grande activité de son concours, et vous verrez alors l'homme rendu à sa véritable nature accomplir des merveilles, braver les fatigues, les éléments, le danger; votre marais serait resté six ans à se dessécher, à présent un an suffira; vos bénéfices auraient été considérables, vous les partagez, et cependant ils doublent encore. C'est que vous avez alors « réalisé la convergence des intérêts, l'accord de l'intérêt privé avec l'intérêt général, « en d'autres termes, l'unité de l'homme avec ses semblables. » Cela est tellement clair, tellement vrai que l'on ne trouve jamais de labours plus rapidement et mieux accomplis que lorsqu'il s'agit de sauver un homme, une famille, une cité, d'un grand péril, que lorsque la tâche s'ennoblit par le but. — Demandez donc dans les conditions ordinaires à un entrepreneur de vous faire exécuter aussi bien et en aussi peu de temps, les travaux qui ont été faits pour retirer les mineurs ensevelis sous les éboulements, etc., etc.

Ce serait un énorme sacrifice, diront les gens avides; au contraire ce sera un énorme bénéfice, puisque le travail produira plus et à moins de frais même que la proportion du partage que vous lui concédez; et du reste n'y a-t-il donc pas, avant toute chose, une loi morale, une voix de la conscience qui crie malédiction quand l'homme accomplit sciemment et veut se servir de sa puissance, pour accomplir une iniquité!...

— Mais la liberté? — Existe-t-elle aujourd'hui? Courbés sous la loi de la nécessité, êtes-vous libres, travailleurs? Tremblant devant un public, torturé par la crainte des faillites, des révolutions, êtes-vous libres, capitalistes? L'association par la solidarité qu'elle amène avec elle ne vous rend-elle pas la confiance et la liberté?

L'ordre actuel plein de misères, d'entraves, de dégoûts, d'ennuis, de craintes, de douleurs, de dépravations et de crimes, est basé sur l'essor des moyens privés, sur l'individualisme.

Substituez à l'individualisme l'association, à l'essor privé l'essor combiné de tous les éléments sociaux, et prenez l'opposé de toutes les horreurs que vous avez sous les yeux. — Voilà l'Eldorado qui nous attend dès que nous le voudrons, dès que nous saurons y voir.

FEUILLETON DE L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

REVUE DE LA CROIX-ROUSSE.

« Fournissez-moi quatre lignes de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre. » (LAUBARDEMENT.)

La Tribune Lyonnaise, consentirait volontiers à être pendue corps et âme à la lanterne, pour faire parler de sa microscopique individualité. Irritée de voir les grandes colonnes de l'Écho de l'Industrie, accueillir par un dédaigneux silence ses attaques envieuses et jalouses, la Tribune s'est rabattue pour la quatrième fois sur le feuilleton de l'Écho, et avec ce ton rogue et pédant que vous lui savez, la bonne dame, dénaturant le sens de la Revue de la Croix-Rousse, est entrée dans des commentaires qui zigzaguent l'insulte personnelle et fissent la diffamation. Les prétendus Catons de la rue St-Jean comptaient peut-être sur l'irascibilité bien connue de Don Cléophas; — les calomnies de la Tribune nous ont fait gentilhomme — pour obtenir une réponse fulminante, dans laquelle avec un peu de bonne volonté, on eut trouvé matière à traduire le Gérant de l'Écho et son Feuilletonniste en police correctionnelle. Nous en sommes bien fâché pour les chicaniers que notre acquittement eut mis en évidence, la Revue de la Croix-Rousse, toute honteuse qu'elle soit de répondre à la Tribune Lyonnaise, ne sortira pas de la ligne qu'elle s'est tracée. — On a calomnié le sens de nos plaisanteries, et malgré le dégoût que nous éprouvons d'entrer en lice, c'est encore avec les armes de la plaisanterie que nous allons confondre les malintentionnés au lieu d'imiter leur polémique barganeuse; c'est la première et la dernière fois que la Revue de la Croix-Rousse se commettra avec la Tribune de la rue St-Jean.

CLÉOPHAS SANS CULOTTE.

Quelques joyeux rayons de soleil folâtraient à peine avec les pampres de la treille qui nous sert de rideau, lorsque nous fûmes doucement tiré des bras de Morphéus par le cliquetis monotone des métiers et la voix aiguë de l'espégle lanceur, le 8 juillet, un mercredi de la présente année. En d'autres termes, ce même jour il était à peu-près cinq heures du matin lorsque nous nous réveillâmes. Après nous être comporté dans cette circonstance selon l'usage antique et solennel du commun des citoyens, c'est-à-dire, après nous être cogné les yeux aux risques et périls d'en crever la prunelle; roulé comme une couleur sur un lit dont Lycurgue eut avoué le luxe et la mollesse; après nous être mouché trois fois et bourré de tabac, agrément qui nous est personnel; sentant que nos membres engourdis par le sommeil avaient repris leur élasticité et leur souplesse, et n'ayant rien de mieux à faire, pour le moment

nous nous mîmes à rêver nonchalamment résumé comme les bergers de Virgile. Nos regards suivaient avec complaisance la petite galerie de fleurs que nous devons au gracieux pinceau de notre ami Victor Viard, et s'arrêtaient avec une émotion délicieusement febrile sur celles que nous avons le plus aimées, comme les souvenirs de Don Juan, alors qu'il les faisait papillonner dans son âme, devaient s'arrêter avec plus d'amour et d'extase sur la figure absente des femmes qu'il avait le plus adorées.

Combien de temps auraient duré nos rêveries sentimentales, c'est ce qu'il nous est impossible de préciser, attendu que nous sommes très-coutumier du fait, et qu'il nous arrive bien souvent de prendre, grâce à elles, midi sonné pour sept heures du matin. Hélas! elles ne devaient pas se prolonger si longtemps ce jour où nous étions destinés à subir les deux plus violentes secousses qui, depuis l'invention de l'imprimerie aient ébranlé l'existence d'un pauvre feuilletonniste.

L'on nous pardonnera ces petits détails intimes en songeant que, bien malgré nous, bien à contre-cœur, nous marchons sur le terrain scabreux des personnalités, où nous a traîné une haineuse malveillance.

Quoiqu'il en soit, le timbre strident des coucous voisins venait de crier la huitième heure, lorsque des pas furtifs et quelque chose qui ressemblait aux frolements galvaniques d'une robe soyeuse se firent entendre dans le corridor sombre qui conduit à notre chambrette. Vous en pensez tout ce qu'il vous plaira, mais nous ne pûmes nous défendre d'une certaine émotion bien différente de celle qui nous affecte lorsque notre somnolence est troublée par la marche lourde et pesante des aiguiseurs, étameurs, ressemeleurs, colporteurs, revendeurs, lesquels nous honorent beaucoup trop souvent de leur matinale visite et s'en retournent avec une réponse beaucoup trop méridionale. — Demandez-en des nouvelles à notre ami, le bon Rollet, qui s'est avisé parfois de contrefaire leurs fastidieuses litanies. — Cette fois-ci les pas étaient légers, incertains, timides, et les froissements de l'étoffe de soie semblaient exhiler ces chastes parfums que répandent autour d'elles les femmes vertueuses et dont nous vous souhaitons les consolantes émanations, lecteur bénévole.

Deux petits coups déceintement frappés à la porte nous confirmèrent dans notre opinion première, et comme nous ne nous soucions pas de recevoir une aimable visiteuse dans le simple appareil classique, nous rejetâmes violemment nos couvertures, tout en disant de notre voix la plus flûtée :

— Madame, daignez attendre une minute, je suis à vous.

— Ah! bien! il y est, répondit une voix masculine dont le timbre avait la plus grande analogie avec celle d'un guichetier malhonnête. — Ouvrez au nom de la loi, ou nous enfonçons la porte.

— Bénédiction du ciel! gardez-vous en bien, criais-je en me recouchant, le propriétaire la ferait remettre aux dépens de ma bourse, et elle n'est pas assez bien garnie pour payer les bévues ou les fredaines de la

oi au nom de laquelle vous menacez d'agir.

— Vous l'entendez, Messieurs, il dit que la loi fait des bévues et des fredaines! — Ouvrez, seditieux, ouvrez, ou votre porte croule.

— Monsieur, la porte n'est pas fermée à clé; tirez le guichet, et donnez-vous la peine d'entrer. Veuillez m'excuser si je vous fais une réception sans culotte.

— Nous nous attendons bien à cela.

Le pene grinça dans la serrure, et trois personnages dont nous n'avons pas le loisir de vous esquisser la silhouette inconstitutionnelle se présentèrent devant nous. Deux étaient vêtus de noir comme les suppôts de l'Inquisition; ils paraissaient être les acolytes du troisième. Celui-ci portait un habit de toute espèce de couleur, taillé sur le patron et à la mode de tous les régimes, une physionomie où grimâçaient, frémissaient, mouchardaient, rapaçaient les traits du singe, du merle, du renard, du vautour; une liasse énorme de papier sous le bras, et aux reins une vaste écharpe dont les nuances caméléonniennes ne peuvent être comparées à celles d'aucune écharpe connue.

C'était cette maudite écharpe dont les frolements nous avaient si délicatement impressionné. — Après cela, fiez-vous à vos pressentiments, à vos émotions!!

Les six yeux de cette trinité ambiguë rayonnaient méfiants, rapides, inquisiteurs par toute notre chambrette, et n'y trouvant qu'une chaise et deux boîtes de fer blanc, l'homme à l'écharpe s'empara du premier meuble, ses assesseurs des seconds dont ils se firent des sièges, et lorsqu'elles eurent flauqué notre lit de leur cordon sanitaire, — lisez pestilential, les Liasses de papier nous firent subir l'interrogatoire qui suit :

— Vous êtes monsieur Cléophas?

— Comme vous dites, Monsieur, et, à peu de chose près, tel que la nature l'a créé.

— Vous reconnaissez-vous auteur du feuilleton ayant pour titre *Revue de la Croix-Rousse*, inséré le 20 juin 1846 dans l'*Echo de l'Industrie*?

— Hélas! oui, Monsieur, j'ai commis cette peccadille.

— Vous avez perpétré un crime, Monsieur!

— Oh! diantre; je veux être condamné à la Tribune Lyonnaise si je m'en doutais.

— Ah! vous appelez une peccadille un feuilleton qui sue par tous les pores l'attentat contre l'ordre politique et moral de la société; un pamphlet jacobin dans lequel vous poussez à la haine, au mépris et au renversement du gouvernement établi; un libelle démagogique où vous prêchez l'abolition des dettes, la loi agraire et la fraternité universelle!!!

— Malediction! fis-je, bondissant sur ma couchette, parlez-vous sérieusement? est-il possible que j'ai fait tout cela dans les neuf colonnes d'un feuilleton?

— Il s'agit bien de neuf colonnes, Monsieur! nous n'avons pas osé vous suivre dans le cynique dédale de cette pièce où se révèle l'esprit le

Mais pour faire cesser tous les doutes il faut à présent que nous examinions l'organisation intérieure des éléments associés et la répartition mutuelle des produits.

E. F.
La suite au prochain n°.

REVUE POLITIQUE.

Tous les esprits aujourd'hui sont occupés par les élections. — Les manœuvres de toutes sortes sont mises en jeu, — chaque nouveau candidat lance de nouvelles circulaires; — mais au milieu de toutes ces phrases ordinairement ronflantes et vides que l'on sert d'habitude aux électeurs en pareille occasion, nous sommes heureux de constater un progrès réel: quelques hommes d'élite ont franchement abordé les questions sociales; — l'aveuglement général s'est dissipé pour quelques exceptions, il est vrai, mais ce pas, quelque minime qu'il soit, est heureux à constater. — L'heure est-elle enfin venue où la chambre, rappelée au véritable sentiment de ses devoirs, abordera les réformes sociales, où les souffrances de millions de travailleurs abandonnés comme une proie facile aux barons de la finance, trouveront un écho de sympathie dans le cœur de leurs tuteurs naturels, nous n'osons l'espérer. — On s'occupera beaucoup de mots, de réformes politiques, on obtiendra sans doute quelques améliorations; mais l'ORGANISATION DU TRAVAIL, cette noble et sainte bannière qui devrait réunir auprès d'elle tous les hommes dévoués aux intérêts du peuple, sera-t-elle franchement arborée et défendue contre toutes les erreurs, les passions mauvaises, les volontés mesquines, et enfin la puissance envahissante du coffre-fort? — Les travailleurs rencontreront-ils parmi les élus quelques hommes de courage, qui, affrontant tous les obstacles, marcheront d'un pas ferme à la véritable conquête de l'avenir, à l'émancipation du peuple par l'organisation du travail; l'humanité rentrera-t-elle enfin dans la voie de ses destinées, et au lieu de se trainer chancelante et accablée sous la douleur, se relèvera-t-elle fière, libre et triomphante, grâce à l'énergie de ses tribuns?

Espérons, et ne nous décourageons pas, la France n'abandonnera pas son titre de la première nation du monde; elle ne voudra pas rester en arrière de tous les peuples dans cette grande lutte, elle qui doit marcher à leur tête; — il lui faut pour cela des hommes forts, de la persévérance, une étude sincère et approfondie des problèmes sociaux; il faut que son opinion, épurée par tant d'années d'une douloureuse expérience, se dégage enfin des langes du préjugé, et élevant bien haut le drapeau humanitaire, s'écrie: Résurrection! Alors, les temps seront venus, et notre tâche à tous est de hâter ce moment suprême.

Électeurs, vous que la loi charge du plus sacré des mandats, songez que ce droit que notre société vous confère, c'est à nous que vous le devez: car dans quelque position que le sort vous ait placés, nous ne craignons pas de le dire, oui, c'est aux travailleurs que vous devez cette fortune, qui aujourd'hui donne le droit: éligibles, candidats, députés, c'est à nous que vous devez ce titre qui vous flatte et que vous ambitionnez. Hé bien! rappelez-vous qu'à votre tour vous nous devez liberté et justice... et si vous n'obéissez pas à ce devoir, si vous vous laissez entraîner par la corruption, si vous n'arrachez pas l'homme libre au servage industriel qui le menace; l'humanité toute entière se lèvera pour vous demander:

Cain, qu'as-tu fait de ton frère!

Le Comité réformiste de la gauche a publié son manifeste; nous en reproduisons les principales conclusions. (On n'ou-

plus corrompu. Les crimes que nous vous reprochons se trouvent contenus dans vingt lignes.

— Dans vingt lignes seulement? Ah! mon Dieu!

— Vous invoquerez dieux et diables un peu plus tard. Maintenant écoutez:

Dans le feuilleton que nous INCRIMINONS, signé CLÉOPHAS, et qui a pour titre Revue de la Croix-Rousse, nous trouvons d'abord à l'adresse du SYSTÈME une diatribe plaisante sur un sujet douloureux. Nous y lisons: La prospérité toujours croissante l'a ferré à glace (l'ouvrier) sur cette maxime de Figaro: Mieux vaut devoir toute sa vie que nier un seul instant.

— C'est malheureusement trop vrai. Quel mal y a-t-il à dire une vérité que ressassent tous les journaux?

— Monsieur, lorsque les discours du trône et les journaux bien intentionnés affirment que la prospérité va toujours croissant, c'est un crime digne de la hant d'écrire que l'ouvrier ne peut faire honneur à ses affaires. C'est un crime digne de la hant que la plaisanterie sur un sujet semblable. Ah! si vous aviez chassé les bottes de sept lieues pour surexciter les passions de l'ouvrier réduit à la misère; si vous aviez délayé en phrases ronflantes et sententieuses le thème qu'exploitent les chats bottés déguisés en tribuns, les travailleurs malheureux poussés au désespoir par vos élucubrations banales seraient venus se faire hacher par la mitraille sur nos places publiques, ou bien ils se pendraient, noieraient, empoisonneraient, asphyxieraient de douleur et de rage, et alors nous en serions débarrassés! Mais vous les faites rire! Vous êtes assez immoral pour entretenir la gaité parmi eux! Vous les comparez à ce brillant Figaro qui tua la noblesse d'un coup de langue! Vous leur fournissez des quolibets et des épigrammes qu'ils décochent au pouvoir en attendant mieux! Ah! vous êtes un grand coupable.

— Le diable me brûle si je m'en doutais.

— Vous dites que notre système l'a ferré à glace (l'ouvrier). Comprenez-vous, Monsieur, toute la portée de cette expression, ferré à glace?

— Ma foi, non.

— Eh bien, elle signifie pour le plus obtus, le plus idiot, le plus Tribune Lyonnaise des quatre-vingt-six départements, que le système a fait de l'ouvrier sa bête de somme, que c'est sur son dos, spécialement sur son dos que pèsent les impôts dont sont grevés les objets de première nécessité, tels que le vin, le sel, les viandes de boucherie, le tabac, car vous n'ignorez pas, Monsieur, que l'ouvrier fume.

— Oui, passablement, au physique et au moral.

— Et tout cela vous le dites en plaisantant, en raillant, mais vous ignorez donc, Monsieur, qu'en France la plaisanterie et la raillerie tuent mieux qu'un stylet!

— Il n'y paraît guère depuis seize ans qu'on les jette à pleines mains sur nos hommes d'état; — ils n'en sont pas plus maigres.

bliera pas qu'en décembre 1845 nous avons pleinement adhéré aux travaux de ce comité.)

PRINCIPES ET RÉFORMES PROPOSÉS.

En principe, tous les citoyens sans distinction, devraient concourir, soit directement, soit par délégation, au choix des représentants de la nation. Le droit individuel de suffrage appartient virtuellement à tous. Ce principe est reconnu par les auteurs mêmes de la loi du 19 avril 1831, comme l'attestent ces paroles du rapporteur, M. Bérenger:

« Votre commission, n'en doutez pas, eût voulu qu'il fût possible d'appeler à l'exercice des droits politiques tous les enfants de la grande famille, car tous sont plus ou moins intéressés au gouvernement de l'Etat, aux votes de l'impôt, aux mesures législatives qui gênent ou favorisent la liberté des personnes, ou celle du commerce et de l'industrie. Tous ont reçu de la nature des droits qu'il serait aussi injuste que peu sensé de méconnaître. » (Rapport sur la loi électorale; *Moniteur* du 23 février 1831.)

Conséquemment à ce principe posé même par les législateurs de 1831, l'exercice du droit électoral ne dépend plus que d'une capacité politique, déduite de certains signes apparents, de certaines conditions que la loi détermine; et, comme il serait aussi injuste que peu sensé de priver un citoyen de l'exercice d'un droit qu'il tient de la nature, il est du devoir du législateur de rechercher incessamment tous les enfants de la grande famille qui ont acquis la capacité jugée nécessaire pour sortir de l'état de tutelle et d'infériorité. Ce soin de pourvoir à l'émancipation politique des citoyens serait aussi le devoir d'un bon gouvernement.

Le corps électoral étant ainsi constitué, représente légalement toute la sagesse et toutes les lumières du pays: la loi se donne donc à elle-même un flagrant démenti quand elle limite les choix des électeurs par des conditions d'éligibilité. Il est notoire, d'ailleurs, que ces conditions sont facilement éludées, au moyen de simulations. Une loi qui souvent du mensonge fait une sorte de nécessité, est une loi immorale. Le cens d'éligibilité doit donc être aboli, et pour rendre la députation accessible à tous les citoyens, il doit être attribué aux députés une indemnité de voyage et de séjour.

Le nombre des députés est évidemment insuffisant, et l'attribution faite aux départements par la loi du 19 avril du contingent qu'ils envoient à la Chambre, est entachée d'injustice et d'arbitraire.

Le nombre des députés attribués à chaque département doit être proportionnel à la population;

Le rapport le plus convenable à établir est celui d'un député pour soixante mille âmes;

Cette disposition, d'après les tableaux officiels de la population, porterait le nombre des députés à 567, ou 108 de plus qu'aujourd'hui.

Il est nécessaire, comme nous l'avons démontré, que le nombre des électeurs soit augmenté d'une manière notable. Le cens absolu doit être préféré au cens relatif.

On peut accepter, comme maximum, le chiffre actuel de 200 fr.; mais il est à désirer que ce chiffre soit promptement et progressivement abaissé.

— Timon vient de publier une nouvelle brochure. Nous ne pouvons nous refuser à en citer un passage qui s'accorde bien avec notre pensée:

La délégation constitue notre gouvernement qui n'est appelé représentatif que parce qu'il est, en effet, à tous les degrés, une représentation continue.

Oui, tout chez nous, du haut en bas, est représentation, délégation, mandat.

Le roi n'est que le mandataire de la nation, les ministres ne sont que les mandataires de la chambre, la chambre n'est que le mandataire des électeurs, et les électeurs ne sont dans le système de la Charte, et particulièrement de la loi du 19 avril 1831, où je renferme ici le débat, que les mandataires de tous ceux qui n'élisent pas.

— *Illis robur et æs triplex circa pectus.*

— J'entends: ils ont triple ration de foin dans leurs bottes.

— Puissé-je un jour les imiter. Poursuivons. Vous avez dit:

Les trois-quarts des ouvriers doivent, c'est vrai; ils avouent franchement leurs dettes, d'accord; mais ils ne paient jamais, par la raison toute simple qu'ils vivent au jour le jour, et qu'il leur manque souvent dix-neuf sous pour faire un franc.

Nous voulons bien fermer les yeux sur votre violation flagrante de la loi à propos du système décimal, — dix-neuf sous au lieu de 95 cent.

Vous savez, Monsieur, qu'un bon gouvernement doit se comporter vis-à-vis de ses administrés comme un bon père de famille vis-à-vis des enfants que Dieu lui a donnés.

— Je suis parfaitement de cet avis.

— Or, que penseriez-vous d'un père honoré de trente-cinq fils, lequel exploiterait trente de ses fils au bénéfice de cinq, privilégiés, selon ce bon père, par la naissance, la figure ou la souplesse des reins.

— Je dirai que ce père ne fait pas son devoir.

— Je vous tiens. Donc, si l'ouvrier, faute de travail, vit au jour le jour, le gouvernement ne fait pas son devoir, et l'ouvrier doit le haïr ou le mépriser. Donc, s'il lui manque dix-neuf sous pour faire un franc à l'ouvrier, selon vous, le gouvernement le place entre la rude nécessité de crever de faim et l'agrément de voler pour vivre; donc, toujours selon vous, le gouvernement encourage la mortalité publique et favorise les voleurs de grands chemins.

— Malepeste, comme vous y allez! je n'ai pas dit un mot de cela.

— Vous l'avez fait entendre.

— Mais pas du tout! pas du tout! il faut avoir le diable au corps pour torturer ainsi les pensées d'un homme.

— A d'autres. Comme vous reconnaissez la franchise, la probité, la loyauté de l'ouvrier: s'il s'endette, c'est par nécessité forcée. C'est donc par nécessité forcée qu'il ruinera l'épicier, le boulanger, le boucher, qui lui font crédit. Ceux-ci, par la même raison et par contre-coup, ruineront les agriculteurs, les propriétaires, les banquiers, et généralement tout, excepté les procureurs et les avocats qui s'engraissent des misères privées et publiques. Dans cet état de choses, la révolte devient le plus sacré des devoirs. C'est donc à la révolte et au renversement du Gouvernement que vous poussez les ouvriers avec cette phrase, *il vit au jour le jour et il lui manque dix-neuf sous pour faire un franc.*

— Cléophas (à part). Voilà, je vous assure, un abominable homme.

— Nous verrons. Vous ajoutez: Si vous ne voulez pas vous contenter de cette excuse, ma foi, cherchez-en une meilleure, et si l'ouvrier la trouve convenable, il la fera apprendre à ses enfants comme les dix commandements de Dieu.

— La comparaison me paraît sainte et sacrée.

— Certainement! et voilà ce qui en fait le mal, puisqu'elle est toute

Si donc, il n'y a sur 35 millions d'habitants que 220,000 électeurs inscrits, et de votants moins, beaucoup moins, chaque électeur se trouve être le mandataire légal de 175 habitants.

D'ailleurs, tout électeur, voire dans le système du suffrage universel, ne serait qu'un mandataire.

Voilà ce qu'il faut que chaque électeur vende sache et entende à la paleur de son front! Voilà ce qu'il faut lui répéter, ce qu'il faut lui enfoncer comme un trait, dans le remords de sa conscience!

Il n'est qu'un mandataire! Il n'est qu'un mandataire!

Nul n'a de droit propre dans notre pays, si ce n'est la nation, dont la souveraineté sur la terre, comme celle de Dieu dans le ciel, n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin.

Et, c'est parce que sa souveraineté n'a ni commencement ni fin, qu'elle ne peut ni se diviser, ni s'aliéner, ni se prescrire, ni se corrompre, ni mourir.

Aussi, les électeurs actuels, ces mandataires légaux, doivent sans cesse se rappeler qu'ils ne scrutinent pas en vertu d'un droit personnel; que chacun d'eux représente 175 autres Français; que la nation est derrière eux, qu'elle assiste aux délibérations de leur conscience, qu'elle les voit écrire leur vote, et qu'elle s'appête à les juger. C'est donc une sainte et redoutable mission qu'il remplit, ce mandataire légal et privilégié, ce représentant de 175 personnes, lorsqu'il met le pied sur le seuil du collège électoral.

Non, il ne remplit pas bien son mandat, il fausse la loi, il trahit son pays celui qui vote sous le coup d'une menace ou sous l'espérance d'une faveur;

Celui qui promet, qui aliène, qui livre son vote pour un bureau de poste ou de tabac, une bourse, une inspection de n'importe quel service, une décoration, un emploi, un grade, un avancement dans l'administration, l'armée de terre et de mer, les finances, la magistrature, l'instruction publique.

Celui qui postule, à ce prix-là, la remise d'une amende encourue pour contravention ou délit;

Celui qui donne son suffrage dans un intérêt d'arrondissement, de canton, de commune, pour obtenir une réparation ou construction d'édifice, un tableau, un secours d'argent, une route, une ligne de fer, un port, un chemin à établir ou à changer de direction, un canal, une chaussée, des travaux de toute nature;

Celui qui se vend pour des dons, avances, remises de dettes ou prêt d'argent, pour des actions, primes ou intérêts d'entreprises, pour des promesses de fournitures, pour des autorisations de défrichements de bois, pour des dessèchements de marais, pour des casernements de troupes, pour des ouvertures de rues, pour des débouchés de commerce, pour des affranchissements de droits, et, généralement, pour toutes espèces possibles de faveurs personnelles ou locales.

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 22 JUILLET.

Boiron a exercé une contravention contre Sabatier pour une ouvrière que celui-ci occupait sans livret, lequel est au pouvoir de Boiron en nantissement d'une somme de 65 fr. pour avance faite à ladite ouvrière. Sabatier déclare qu'il se transportait chez Boiron au moment que celui-ci se présentait à son domicile pour y faire constater la contravention. Deux témoins déposent qu'ils ont vu travailler l'ouvrière sur le métier. Le Conseil prononce la validité de la contravention, et condamne Sabatier à compter à Boiron la somme de 65 fr., lui réservant son recours, comme de droit, contre l'ouvrière.

— Avril demande la résiliation de l'acte d'apprentissage de la demoiselle Talon, se fondant sur l'insubordination et les absences répétées de cette apprentie. Le père de cette

à l'avantage des travailleurs; puisque vous mettez le système en demeure de pourvoir aux besoins des ouvriers, ou de plier bagage; puisque vous demandez que les ouvriers soient appelés à se prononcer sur ce qui leur est convenable ou non. Vous prenez donc le Gouvernement pour un fabricant de bottes?

— Je ne comprends pas.

— C'est pourtant bien simple. Vous commandez une paire de bottes à un bottier. Or, comme vous le payez pour avoir des bottes qui vous plaisent, si elles vous gênent vous avez le droit de les faire retoucher; et si l'ouvrier les rend pires en les retouchant, vous avez le droit de lui laisser la chaussure pour compte et de changer de boutique. Mais, anarchiste que vous êtes, avec cette manière de raisonner vous demandez le vote universel, la délibération publique, la responsabilité réelle, la constitution de 93!!!

— Et tout cela à propos de bottes! excusez du peu.

— Répondez, répondez donc, effronté sans-culotte!

— Je ne veux pas répondre.

— Fort bien! mais la fin de ce monstrueux alinéa répondra pour vous: Aussi, que lui importe, à l'ouvrier, la cote mobilière et immobilière; fournissez-lui les moyens de vivre HONORABLEMENT ou débarrassez-le de ses créanciers, surtout dispensez-le de payer son loyer, et du diable s'il y regardera de bien près lorsque vous le ferez citoyen de Lyon.

Et à ces paroles la société entière n'a pas frissonné jusque dans la plus fine moëlle de ses os les plus petits!! Caius Gracchus n'eût pas réclamé plus impudemment l'abolition des dettes, l'établissement de la loi agraire, et Anacharsis Clootz, l'orateur du genre humain, l'anéantissement des intérêts de clochers!!!

— Moi, j'ai réclamé l'abolition des dettes et la loi agraire!

— De la façon la plus audacieuse et la plus intelligible, et j'ai l'honneur de vous apprendre qu'il y a dans ce peu de mots du feuilleton INCRIMINÉ du cynisme et un oubli complet des principes moraux; une tendance au SANS-CULOTISME le plus effréné que chacun comprend...

— Quoi, comprend? le sans-culotisme ou les principes moraux?

— Et qui sont loin, nous en sommes sûrs, du cœur des ouvriers.

— Encore une fois, quoi? le sans-culotisme ou les principes moraux?

— Oh! vous vous permettez de tronquer mes phrases?

— Mais il me semble que vous abusez du droit de falsifier l'idée des miennes.

— Je ne falsifie rien; je suis logique.

— Comme un avocat, qui pour vingt sous dirait blanc et noir sur la même question.

— Ouais! ne dites-vous pas textuellement, fournissez à l'ouvrier le moyen de vivre HONORABLEMENT?

— C'est vrai, et je persiste dans mon dire.

— Comment voulez-vous que le système y parvienne, sinon par l'or-

dernière déclare qu'elle était souvent frappée, et refuse pour ce fait toute indemnité à Avril. Aucun témoignage n'établissant la véracité de cette assertion, et les parties ayant déjà comparu maintes fois, par ces motifs, l'insubordination de l'apprentie s'est manifestée d'une manière incontestable. Le Conseil résilie les conventions, et condamne Talon père à 50 fr. d'indemnité.

— Réville fait comparaître Grange, agent de remplacement militaire, pour se faire compter une somme d'argent provenant d'une avance faite au nommé Charles Buisson, qui s'est vendu audit Grange, qui a refusé de prendre le livret offert par Réville ainsi que par Plan et Varin, chefs d'ateliers, également créanciers dudit Buisson. Grange objecte que le livret n'est pas nécessaire pour payer un jeune homme qui prend un remplacement militaire; conséquemment, comme il n'y avait pas de saisie-arrest sur la somme qui était entre ses mains, il l'a complétement audit Buisson, dont il a obtenu quittance, et il refuse de satisfaire à la réclamation de Réville. Plan et Varin confirmant la déclaration de Réville sur la question de l'offre faite du livret à Grange, et le refus de celui-ci de le prendre; le Conseil reconnaissant que Grange est responsable des sommes portées sur ledit livret au profit des trois chefs d'ateliers précités, le condamne à payer les dites sommes, lui réservant son recours contre l'ouvrier Buisson.

— Gautier demande la résiliation sans indemnité de l'acte d'apprentissage de sa demoiselle, placée chez M. le Angelibert, lisseuse, se fondant sur l'immoralité qui existe dans l'atelier de cette dernière. Le dire des parties ayant éclairé le Conseil sur cette allégation, la résiliation est prononcée sans indemnité.

CHRONIQUE.

Nous recevons une lettre sur la clôture des salles de danse publique, dont il a été question au Conseil municipal. — L'abondance des matières nous force à la renvoyer au prochain numéro.

— Le 15 juin dernier, un militaire de la garnison de Lyon a trouvé une montre en or, qui est déposée au bureau de police de la Croix-Rousse, et qui sera remise à la personne qui justifiera l'avoir perdue.

ORAGE. — L'orage qui a éclaté la semaine passée à Lyon, a causé également de grands ravages dans plusieurs autres localités du midi de la France. On parle d'une affreuse tempête qui assailla la petite ville de Privas. — Plusieurs personnes ont été tuées. — A Vienne on a vu des grêlons de 20 grammes. — On craint que cet accident ait détruit les vignes qui déjà offraient les plus belles espérances.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

PORTUGAL ET ESPAGNE. — Les journaux de Lisbonne attaquent violemment le décret qui partage le royaume en trois districts et y établit des chefs supérieurs civils; ils prétendent qu'une telle disposition n'était pas nécessaire et que la garde nationale eût suffi à empêcher les tentatives des mécontents. Le nouveau ministère semble cependant s'affermir malgré les efforts de cabalistes d'un côté et des miguélistes de l'autre.

Nous avons déjà parlé de ces condamnés par suite des troubles de la Galice, que le gouvernement espagnol faisait déporter pour dix années, et qui ont pu, grâce à la tempête, débarquer en Portugal. L'ambassadeur espagnol les a réclamés, mais le peuple portugais leur a fait un chaleureux accueil. Les réfugiés espagnols les ont reçus en frères, et une sorte d'ovation leur a été faite le soir au théâtre. Le gouvernement portugais a refusé leur extradition.

Les journaux miguélistes ont exhumé des documents d'où il résulte que le duc de Palmella, le chef de cabinet por-

tugais, était en 1823 partisan de l'absolutisme, qu'il ne voulait pas qu'on touchât aux anciennes lois, et appelait cette intervention de l'Angleterre, qui a porté un coup si fatal à l'indépendance de sa patrie.

L'Héraldo du 13 juillet annonce que l'on a reçu à Madrid la nouvelle que la ville polonaise de Coïmbre s'est prononcée dans un sens ultra-radical et contre le ministère de Palmella. Cette nouvelle n'est accompagnée d'aucun détail.

Le ministère espagnol semble mal affermi. La question du mariage de la reine continue à occuper toute la presse espagnole. La plupart des journaux se prononcent pour un des fils de l'infant don Francisco.

La statistique que le gouvernement vient d'ordonner a pour but d'arriver à une plus équitable répartition des impôts.

LES TRAVAILLEURS ET LES SALAIRES.

La grève des mineurs d'Anzin prend de jour en jour de plus vastes proportions. On se souvient des causes qui l'ont amenée :

Pendant longtemps, on employait, dans les fosses, des chariots en bois servant à transporter le charbon. Un certain nombre d'ouvriers mineurs s'attelaient à ces chariots et les entraînaient. Plus tard on fit fabriquer ces véhicules en tôle, sans que leur poids ni leur capacité fût augmentée. Les ouvriers acceptèrent ce nouvel instrument de travail, mais, il y a quelques jours, dans certaines des fosses, on introduisit des voitures plus grandes et plus lourdes qu'on voulut faire tirer par le même nombre d'hommes. Ceux-ci, dont le labeur était augmenté sans que le salaire le fût, refusèrent de travailler; on fit venir alors des ouvriers belges qui remplacèrent les ouvriers français. L'exaspération gagna les habitants d'Anzin, qui se mirent décidément en grève.

Le 6 juillet les ouvriers de quatre fosses se réunirent et déclarèrent qu'ils ne voulaient plus travailler. Le procureur du roi et le juge d'instruction de Valenciennes, qui s'étaient rendus sur les lieux, firent procéder à quelques arrestations, qui ne servirent qu'à irriter les esprits. Le lendemain, les gendarmes étaient dès trois heures et demie du matin à la fosse La Cave. Le maire d'Anzin et M. Leuret, associé-régisseur gérant, s'y rendirent plus tard; les ouvriers choisirent quelques-uns d'entre eux pour exposer leur griefs, ils n'avaient voulu d'abord que se plaindre des machines qui leur étaient imposées, mais ils profitèrent de l'occasion pour demander que le prix de la journée fût porté à 3 fr. M. Leuret répondit que dans le cas où les travaux seraient repris, les ouvriers annonçèrent qu'ils allaient travailler; mais en y réfléchissant, ils craignirent, comme cela est arrivé tant de fois, que les travaux repris, on oublierait les promesses qui avaient été faites pendant la grève; et ils déclarèrent qu'ils attendraient qu'on voulut leur faire justice. Les femmes, à qui la nécessité de pourvoir aux subsistances de chaque jour a donné un plus profond sentiment des nécessités de la vie, les encourageaient énergiquement à cette résistance.

L'administration, craignant pour ses propriétés, ne s'obstina pas à faire marcher les machines malgré les ouvriers; elle éteignit les feux dans toutes les fosses d'Anzin; mais au lieu de discuter les prétentions des ouvriers, elle crut devoir recourir à la force armée, et, sur sa demande, de nombreux corps de troupes furent envoyés à Valenciennes.

— La grève des charpentiers de Caen s'est heureusement terminée: voici ce que nous lisons dans le dernier numéro du Haro :

« Nous avons dit les arrangements que M. Marie Louis, s'était chargé de stipuler avec les ouvriers au nom de tous les entrepreneurs. On se rappelle que la journée d'ouvrier devait être payée 2 fr. en hiver; 2 fr. 25 c. en été. M. Marie s'était empressé de signer une convention écrite et quelques ouvriers étaient retournés dans ses chantiers; mais la plupart voulaient que la journée fût toujours payée 2 fr. 25.

« Les autres entrepreneurs n'avaient pas voulu donner de

heureux peu lui importerait d'habiter Lyon ou la Croix-Rousse! Interprétez ainsi que vous le faites le sens d'une phrase qui laisse à l'homme sa liberté individuelle, c'est mériter une épithète trop sanglante pour que je vous la jette à la face, mais elle me brûle la lèvre.

— Ça m'est égal, il est prouvé que vous n'avez pas le moindre sentiment de nationalité. Que vous tâchez de répandre cette mauvaise pensée parmi la classe ouvrière.

— Non, je n'ai pas le sentiment de votre nationalité étroite et mesquine. Je n'ai jamais pu comprendre qu'un océan, des montagnes, un fleuve, une ligne de douanes, une barrière d'octroi obligeassent les hommes à se haïr ou s'aimer! Je n'ai jamais pu comprendre les démarcations égoïstes établies d'après les climats, les couleurs, le langage, la fortune, la naissance des peuples et des individus, non, selon moi, la mission de la France ne doit pas se borner à regarder sa colonne; foyer inépuisable d'idées rénovatrices, larges et puissantes, la France doit les semer parmi les nations dont le ciel l'a constituée l'apôtre jusqu'à ce qu'il soit écrit en tête de la Charte universelle: aimez-vous les uns les autres. Voilà mes sentiments de nationalité.

— Mais c'est l'idée intime, le rêve fanatique des esprits exaltés de votre abominable convention nationale.

— J'accepte l'idée et le rêve, je vous laisse les épithètes.

— Ah! les oreilles du montagnard percent enfin.

— Va pour montagnard, si bon vous semble. — Aurez-vous bientôt fini? Votre présence me fatigue; je me sens prêt à sortir des gonds.

— Tant mieux! la colère produit sur les hommes nerveux les effets du vin sur les êtres abrutis, elle les fait parler. — Après avoir prouvé d'une manière irrefragable que vous êtes un Jacobin, nous allons vous convaincre d'immoralité et de plagiat.

A la manière dont vous parlez du beau sexe dans votre revue, quelle que soit l'insouciance que vous affectiez à son égard, il est très-facile de comprendre que vous aimez les jolies femmes.

— Tiens, parbleu! voulez-vous que j'aime les jolis garçons?

— Je vous rappelle à la pudeur.

— Peuh! phrase de Marat, l'épouseur de sa gouvernante par un jour de beau temps à la face du ciel et de la terre selon l'expression de Chaumette, votre digne confrère en lois des suspects.

— N'importe; vous avez perverti la morale publique.

— Tenez: la morale publique, le patriotisme, ces mots dans la bouche de certains gens, me font pouffer de rire. Voilà pourquoi les canards de Vaucanson me regardent comme un être sans conviction. Je recuse pour mes juges naturels: en fait de couleurs, les aveugles, en fait de sensations les gens de votre acabit.

— N'avez-vous pas cherché à connaître la moralité des enfants de la classe bourgeoise (lisez ouvriers dans la Tribune) à l'aide de dix morceaux de sucre.

signature; leurs chantiers étaient restés déserts.

« Le 12, ces messieurs ont mandé leurs ouvriers; ils leur ont dit que leur intention avait toujours été d'augmenter le salaire; mais qu'ils n'avaient pas besoin de donner de signature; qu'ils engageaient solennellement leur parole, et que cela valait bien une signature. Ils ont ajouté, de plus, qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de créer deux espèces de journées, la journée d'hiver et la journée d'été; que cette idée appartenait à M. Marie, qui s'était chargé de la faire admettre par les ouvriers; que s'ils voulaient reprendre leurs travaux ils seraient, dès ce jour, payés à raison de 2 fr. 25 c. — Les travaux ont été repris sur les chantiers qui chômaient encore.

« Le débat peut donc être considéré comme à peu près terminé. Il ne reste plus que trois entrepreneurs qui ne soldent pas la journée à ce prix. Mais deux de ces maîtres n'occupent pas six ouvriers à eux deux, et les travaux n'ont pas été interrompus chez eux. Ce sont des ateliers presque en dehors des autres. M. Marie fait travailler une vingtaine d'ouvriers. — Sur ce nombre, quelques-uns, comme nous l'avons dit plus haut, avaient accepté les conditions de 2 fr. et de 2 fr. 25 c.; les autres ne voulaient pas deux prix. Ceux-ci ne sont pas encore rentrés en chantier. Il est probable que M. Marie, qui fut si empressé de signer les premières conventions, adhérera aux nouvelles dès qu'il connaîtra ce qu'ont fait ses confrères. »

Le Haro ajoute: « La grève des ouvriers charpentiers n'est pas encore terminée que déjà l'on nous annonce que les ouvriers couvreurs ont aussi demandé une augmentation de salaire.

« Nous ferons ici, comme nous l'avons fait pour les ouvriers charpentiers, le budget annuel des recettes de l'ouvrier couvreur.

« Nous n'avons pas besoin de dire les dangers d'un tel état; il y a peu d'années que nous n'ayons à enregistrer la chute et la fin prématurée de quelque ouvrier couvreur.

« Il y a à Caen dix-sept entrepreneurs de couvertures de bâtiments, occupant environ quatre-vingts ouvriers. Ceux-ci, comme les charpentiers, comme les maçons, demeurent dans les villages qui avoisinent la ville, à 4, 8 et même 12 kilomètres; comme les charpentiers, les couvreurs, à quelques exceptions près, ne pouvant rester en ville à cause de la cherté des vivres et des logements, demeurent à la campagne (où on leur fait faire les journées de prestation). Le travailleur de la ville prend rarement cet état, parce qu'il ne rapporte qu'un très-médiocre salaire pour un travail long, pénible et dangereux.

« En effet, le bon ouvrier couvreur travaille huit heures en hiver et dix heures en été, et cette journée est payée 1 fr. 60 c.

« Il n'est peut-être à Caen qu'un seul entrepreneur qui donne de l'ouvrage à la tâche. Or, à la tâche, on paye 25 c. le mètre en tuiles; un bon ouvrier, en travaillant dix heures par jour, ne peut guères faire que 8 mètres d'ouvrage.

« La journée n'est donc que de 1 fr. 60. — Mais en hiver il y a environ six semaines ou deux mois de chômage; si à ce chômage on ajoute les dimanches et les jours fériés, il est évident qu'un bon ouvrier, même avec la meilleure volonté du monde, ne travaillera guères que 240 à 250 jours. Or, 240 à 250 jours de travail à 1 fr. 60 ne donnent que 384 à 400 fr. de salaire annuel!

« Nous entendons chaque jour répéter autour de nous que la sueur de maçon coûte cher; on avouera que celle du couvreur est du moins à bon marché, et que 400 fr. pour nourrir une famille est une somme insuffisante. Voilà cependant ce qui existe.

« Les faits parlent plus haut même que le sentiment philanthropique, et personne ne pourra nier la vérité de ce fait que l'ouvrier couvreur gagne au plus 400 fr. par an. Les ouvriers couvreurs demandent que la journée soit portée à 2 fr. 25 comme celle des charpentiers, parce qu'alors ils auraient un salaire annuel de 600 à 625 fr. qui leur est indispensable pour vivre et avec lequel, disent-ils, ils ne peuvent que vivre.

— Vous confondez la moralité avec l'instinct naturellement gourmand des enfants, et nulle épithète n'indique la classe à laquelle appartenaient les enfants que j'ai soumis à l'analyse morale d'un morceau de sucre. Du reste, commencez par le fils du Roi ou du savetier, peu importe, répétez mes expériences sataniques et je consens à être tribunifié si tous ne vous répondent pas, j'aime mieux le sucre que le papa, à moins cependant que vous ne les ayez dressés à dire le contraire à grand renfort de taloches.

— Monsieur, c'est une vieille plaisanterie que peut se permettre le Charivari, journal écrit pour les salons, mais une plaisanterie n'est bonne qu'autant qu'elle est neuve, et celle-ci ne devrait pas se trouver dans l'ECHO DE L'INDUSTRIE. (Sic la Tribune).

— Merci! l'homme de loi se fait maître d'école. Or, comme c'est une vieille plaisanterie de marcher sur les deux jambes, on voudra bien la supprimer, et marcher jusqu'à nouvel ordre les pieds en l'air, la tête en bas. Ce ne sera peut-être pas très-agréable, mais ce sera du neuf; comme le Charivari n'est écrit que pour les salons, il est défendu à tous ceux qui ne les fréquentent pas, de lire ce journal sous peine de voir les sept vertus civiques et morales ahuries se réfugier sous le casque à mèche de la Tribune. — Reste à savoir comment le Charivari prendra la défense. Comme l'ECHO DE L'INDUSTRIE est un journal spécialement écrit pour la classe ouvrière, il lui est interdit de faire rire ses lecteurs et de rien insérer dans ses colonnes, feuilletons, annonces, sans l'autorisation préalable de celui qui seul connaît les besoins des ouvriers, mais ne les éprouve pas, sous peine de passer par les verges du magistrat; est-ce vous qui serez notre grand juge, Monsieur?

— Oui, et c'est moi qui me charge d'apprendre aux amateurs de recherches philologiques que la plaisanterie du Charivari est une reminiscence d'une très-vieille anecdote de Goldoni. On demande à Arlequin... (Tribune).

Laissez là votre Arlequin, monsieur, et ce pédantesque étalage de lipiputiennisme science. L'histoire est vieille comme le monde, et le fait s'est passé dans le paradis terrestre. Le serpent demande à Eve: qu'aimes-tu mieux, ton créateur ou ton mari? Eve répond: j'aime mieux les pommes.

— Ne jouez pas avec les choses sacrées.

— Je vous ai déjà dit que certaines phrases dans la bouche de certaines gens me font hausser les épaules.

— Haussez les tant que vous voudrez, on sait bien que vous êtes un malappris. Par exemple, n'est-ce pas un crime de lèse-civilité que dire spécialement aux habitants de la Croix-Rousse que leurs enfants ne sont pas très-forts sur la politesse? (Tribune).

— Comme ce reproche accuse trop évidemment une susceptibilité de pédagogue et tombe, par conséquent, dans la niaiserie, vous me permettrez de ne pas répondre.

« Les entrepreneurs paraissent bien disposés à accorder une augmentation de salaire. Espérons qu'il n'y aura pas de débat et que tout se terminera à l'amiable et sans grève. »

FAITS DIVERS.

ÉLECTIONS PAR ACCLAMATIONS. — Nos élections sont faites, dit l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*. Perpignan a pris l'avance. Le jour même de son arrivée, M. Arago a été proclamé député par les dix mille personnes de tout âge et de tout rang qui encombraient les salons de l'*Hôtel de l'Europe* et des rues adjacentes. Les formalités n'ajoutèrent rien à sa nomination; il est un mode d'élection plus sûr que le scrutin: c'est le vote par acclamation.

M. Arago n'a eu qu'une voix, celle de son pays; il ne lui a manqué qu'une voix, celle de l'administration. D'une part, un cri unanime; de l'autre, un silence de mort. Jamais position ne fut plus nettement dessinée. A ceux-là mêmes qui se sont abstenus, demandez: Pour qui donc êtes-vous? — Je serais..., mais hélas! ne voyez-vous donc pas mon collier? Ceci peut donc s'appeler en terme de palais, une question solennellement décidée chambres réunies.

ENCORE LE CHEMIN-ROTSCHILD. — Nous avons, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*, à enregistrer un nouveau malheur sur le chemin du Nord. Le convoi de Valenciennes pour Bruxelles, parti hier matin, arrivait près de la halte de Blanc-Misseron; la locomotive fait entendre le sifflet pour le signal d'arrivée.

Le garde-frein du convoi, le nommé Martin, âgé de 28 ans, descend le marche-pied du wagon à frein pour s'assurer s'il est temps de serrer le frein, lorsque, s'étant avancé le corps en avant, il se trouve pris entre la voiture et un poteau planté dans l'accotement. Le malheureux expirait au départ du convoi, ayant la tête et la poitrine à moitié écrasées.

LES VICTIMES DU TRAVAIL. — Nous avons à raconter un malheur qui vient d'avoir pour théâtre l'Angleterre: Un orage affreux ayant éclaté jeudi dans l'après-midi, des torrents descendant de toutes les hauteurs voisines, se sont précipités dans une mine de plomb, près Truro et l'ont inondée en quelques instants; quelques-uns des ouvriers qui y travaillaient, sont parvenus à sortir sains et saufs; les autres, au nombre de quarante-trois, ont péri sous les eaux. On a vu quelques-uns de ces malheureux, luttant contre le torrent, essayer de s'élever à la surface, mais épuisés par les efforts qu'ils avaient faits pour graver les échelles, ils sont tombés au fond de l'abîme pour ne plus se relever.

— Giroux demande la résiliation de l'acte d'apprentissage du fils Vincendon, se fondant sur l'insubordination de cet apprenti; le rapport des membres du Conseil chargés de la surveillance ayant confirmé la déclaration de ce chef d'atelier, le Conseil prononce la résiliation et condamne Vincendon à 100 fr. d'indemnité.

— Barbier fait comparaître Bonnardel pour demander une augmentation du prix de façon, malgré la convention écrite sur le livre de ce chef d'atelier, se fondant sur ce que l'étoffe qu'il confectionne n'est pas conforme à l'échantillon qui lui fut présenté, lequel indiquait qu'il y aurait trois ou quatre navettes lancées alternativement, et l'étoffe qu'il confectionne pour gilets, en à 13, au prix de 75 c. le mètre dont la réduction n'est pas moindre de 5,500 coups.

Le Conseil déboute Barbier de sa demande. Lorsque, dans un précédent numéro nous, disions que malgré la présentation de l'échantillon, un chef d'atelier ne pouvait pas toujours juger du prix d'une étoffe avant la confection, nous étions loin de penser que la convention écrite sur le livre serait bonne et valable malgré la différence qui existait entre l'étoffe de la pièce et l'échantillon montré pour débattre le prix.

— Lundi dernier, un enfant de six ans s'est noyé dans le bassin du puits des Flaches où il se baignait avec d'autres enfants du voisinage. C'était le fils d'un nommé Antoine Coignet, mineur à Outre-Furens. (*Courrier de St-Etienne*).

— Libre à vous. Nous ne poursuivons pas plus loin l'examen de ce feuilleton écrit en style père Duchêne des sans-culottes de la terreur (*Tribune*). En conséquence, pour avoir à répondre des crimes de lèse honnêteté, outrage à la morale publique, plagiat littéraire, excitation à la haine, au mépris, au renversement du Gouvernement, proclamation de la loi agraire et de l'abolition des dettes, vous êtes cité à comparoir devant la cour des pairs.

— Mais je vous ai prouvé, clair comme le jour, que tous ces crimes-là ne sont que dans vos diaboliques commentaires.

— On ne me prouve jamais rien. Voilà pourquoi je vous engage à donner votre débite à votre propriétaire, attendu que le Gouvernement vous logera gratis à Doullens ou au Mont-St-Michel pendant une dizaine d'années au moins. Nous avons l'honneur de vous saluer.

— Un moment, messieurs, mes boîtes de ferblanc et ma chaise sont-elles incriminées?

— Non.

— Alors, pourquoi les emportez-vous?

— Pardon. C'est un effet de l'habitude. Nous emportons toujours quelque chose de chez les personnes à qui nous rendons visite.

— Eh! bien laissez mes boîtes et ma chaise, et puisqu'il vous faut emporter quelque chose, je ne vous donne pas mon estime.

— Nous ne tenons guère à cette marchandise-là.

— Tant mieux. Dieu vous bénisse.

CLÉOPHAS GENTILHOMME.

Laubardemont et ses éteignoirs venaient de sortir, emportant: Laubardemont, un paquet de ficelle; son bobèche de droite, une *Centaurea apula*; celui de gauche, un *Melilotus parviflora*, plantes nouvellement trouvées dans le Lyonnais par notre maître, à la bienveillance de qui nous les devons; nous avions repris la position tyrtérienne, et tout en méditant une lettre à Ledru-Rollin ou Michel de Bourges pour les prier de vouloir bien nous défendre devant la Cour des Pairs, nous murmurions entre les dents:

Si le Code était sage et les lois bien gardées, On clouerait au poteau les tourmenteurs d'idées.

A ce moment on nous annonça l'arrivée de la *Tribune lyonnaise*. Figurez-vous la mouche du coche attelée à un omnibus troué de pas mal de jalouses, rempli de sonnettes de tous les colibres, de tous les métaux, de tous les âges, se brimbalant — les sonnettes — sans pouvoir émettre aucun son perceptible à l'ouïe humaine. Elle nous rendait visite en personne, la charitable dame; et pour lui faire la grâce de l'entendre, nous nous armâmes du cornet électro-acoustique, inventé par Michel de Nosedame, à l'aide duquel on entend le vol des cirons et les girations des... Ce n'est pas pour nous vanter, mais nous fimes en cette circons-

— Le 15 de ce mois, sur la route de Montbrison à Lérigneux, sur le territoire de la commune d'Ecotay, a eu lieu un bien triste accident. — Les sieurs Masson père et fils, grangers à Essertines-en-Chatelneuf, conduisaient à Montbrison deux chars de buttes; arrivés au petit pont de Bar, le fils a versé; la charge énorme de bois est tombée sur son corps et l'a écrasé, la mort a été instantanée; ce malheureux jeune homme n'était âgé que de 14 ans. (*Idem.*)

— Le 1^{er} juillet courant, les nommés Deverchy et Busson, gendarmes de la brigade de Lapalisse, assistaient M. Poulain, huissier à Chaverche, dans la destruction des barrages d'un moulin situé dans cette commune, lorsque vers les 6 heures du soir, un jeune enfant de l'âge de 4 ou 5 ans, passant sur la Berbre, se laissa tomber dans un endroit rapide et profond; ils ont été assez heureux pour le ramener à bord, et aujourd'hui il est hors de danger. L'autorité locale s'est plu à rendre hommage au courage de ces deux gendarmes.

— Samedi dernier, à l'école vétérinaire d'Alfort, un jeune homme expirait après trois semaines de souffrances inouïes; c'était un des élèves de cette école: il touchait à la fin de ses études, et le mal hideux auquel il a succombé, n'est autre que la morve ou farcin des chevaux.

— Dimanche dernier, le nommé Louis Brun, âgé de 14 ans, s'est noyé en se baignant à Estressin, au lieu appelé Puits-St-Didier. Son corps n'a pas été retrouvé.

— On nous communique, dit le *Mémorial de Rouen*, un fait qui nous paraît digne d'attirer l'attention, et qui nous est attesté par des témoins en qui nous avons pleine confiance. Il s'agit d'un appareil inventé ou perfectionné pour plonger et travailler sous l'eau. Lundi dernier une expérience a eu lieu au bout de l'île Rolet. Un homme s'est revêtu d'un costume de caoutchouc parfaitement juste et serrant bien les poignets, on lui a couvert la tête d'un capuchon en cuir et en métal, ayant des verres pour donner du jour et un tuyau par lequel, au moyen d'une pompe, on fournit de l'air. Cet homme s'est ensuite attaché aux pieds des sandales garnies de plomb et au cou un collier de ce même métal, le tout disposé de telle sorte, qu'en cas de gêne, il pût aisément s'en débarrasser. On a descendu dans la Seine, qui a, à cet endroit, une profondeur de plus de sept mètres, un établi, des outils et une planche en sapin. Le plongeur s'est enfoncé, à scié la planche, en a fait une boîte, et est resté sous l'eau plus de trois heures. Il est remonté ensuite avec sa boîte, puis est redescendu pour chercher ses outils, a attaché l'établi à une corde, qui l'a remonté au moyen d'un palan, puis est revenu lui-même à la surface, sans paraître avoir aucunement souffert.

ANNONCES.

AVIS.

La machine de M. MARTIN, destinée à alléger les métiers, dont nous avons parlé avantageusement dans notre N° du 11 juin, fonctionne chez

MM. Perraton, rue de la Visitation, 5, à la Croix-Rousse.

— Carquillat, rue Célu, 12.

— Falquet, rue du Chapeau-Rouge, 5.

— Pont, place de la Croix-Rousse, 25.

— Guillermier, place Dumont-Durville, 3.

Et chez M. Mauban, rue Dumenge. (37-0)

LESPINASSE, épinglier, rue Imbert-Colomès, 22, au rez-de-chaussée, dans la cour,

Confectionne les Garnitures pour les mécaniques à la Jacquard, Elastiques d'étui, Pointes de Paris, et tout ce qui concerne l'épinglerie; ainsi que les Broches pour le pliage des cartons en tout genre, le tout à des prix modérés. (36-0)

tance prouve d'un courage surhumain, et nous ne connaissons pas un seul de nos confrères assez peu soucieux de son temps pour en consacrer quelques minutes à la *Tribune lyonnaise*.

— Ouf! nous cria-t-elle par une de ses jalousies, monsieur, j'EXISTE.

— Je ne m'y oppose pas, mais personne ne s'en doute, madame.

— Cependant je cherche à faire assez de bruit; je taquine assez de gens pour qu'on daigne s'occuper de moi.

— Ce silence pourrait bien provenir de quelque vice radical inhérent à votre constitution ou à votre nature de commerce.

— On dirait, en vérité, que je suis un Don Quichotte qui me bats contre des moulins-à-vent.

— Pardon, Madame, n'y aurait-il pas dans ces quelques mots une allusion à notre tournure efflanquée?

— Je ne m'embarrasse pas mal de vous! J'entends et je prétends que l'univers entier sache que moi SEULE je comprends les intérêts de la classe ouvrière; que moi SEULE je sais les expliquer, que moi SEULE je peux les défendre. J'ai inventé, entendez-vous bien, Monsieur? j'ai inventé le journalisme à l'usage de la Croix-Rousse, et j'en exige impérieusement le monopole.

— Vous n'êtes ni modeste, ni charitable.

— Je suis le journalisme de la classe ouvrière incarné. *L'Echo de l'Industrie* est un misérable qui devrait soumettre à mon consentement et à mon contrôle les plus petites publications qu'il a l'audace de se permettre.

— C'est là sans doute son plus grand crime à vos yeux.

— Ses tendances sont mauvaises! il exhale certain parfum de justemilieu qui me suffoque.

— Voyons, Madame, restons dans les bornes de l'urbanité française, pouvez-vous indiquer ses tendances mauvaises, ses parfums ministériels?

— Non pas précisément, mais rien n'est plus facile avec un peu de bonne volonté.

— Et de crédulité jobarde chez vos lecteurs, si vous en avez.

— J'en aurai, Monsieur, ne fut-ce que vous pour le moment. Tenez, lisez-moi ça, et vous m'en direz des nouvelles.

A ces mots la douairière fouilla dans la poche de son tablier, couleur araignée en couche. Elle en retira une pancarte à plusieurs feuilles qui sentaient les nouvelles roccos, pesaient 50 grammes chez un épiciers consciencieux, et valaient ainsi, intrinsèquement 2 centimes. Elle nous indiqua fastueusement du bout des doigts un de ses articles commençant par ces mots: *L'Echo de l'Industrie n'a rien répliqué à notre réponse*, et finissant par ceux-ci: *ses opinions anti-démocratiques*.

Malgré l'ennui que nous ont toujours occasionné les caquetages et les insinuations perfides des portières, nous fimes un effort de crotoniate sur notre paresse, et nous nous exécutâmes, sinon de bonne grâce, du

A VENDRE, trois métiers de velours, et autres harnais de métiers de nouveautés, le tout en bon état. Au besoin on céderait l'appartement. S'adresser chez M. me Duchet, rue M. a dame, 42, au 4^e, aux Brotteaux. (38-0)

MASSON, CORDIER,

Grande-Côte, 62, Lyon.

Arcades d'un mèt. 50 c. à 9 fr. les 4,000
— d'un mèt. 66 c. à 10 fr. les 4,000
— d'un mèt. 85 c. à 11 fr. les 4,000 première qualité.
— de deux mètres à 13 fr. les 4,000
Collets à 75 centimes le cent. (34-0)



MAISON D'ACCOUCHEMENT.

tenue par M^{me} THEVENET, maîtresse sage femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3^{me}. (35-0)

A VENDRE, POUR CAUSE DE MALADIE, ET A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES,

UN FONDS D'ÉPICERIE

Dans une très belle position.

S'adresser à M. Louison, Grande-Rue, 28. (31-0)

HISTOIRE DE LYON

Et des anciennes provinces

DU LYONNAIS, DU FOREZ ET DU BEAUJOLAIS,

Depuis l'origine de Lyon jusqu'à nos jours,

2^e ÉDITION,

Par Eug. FABVIER.

2 vol. grand in-8. 60 livraisons à 25 cent.

ÉDITION POPULAIRE.

ON SOUSCRIT chez tous les libraires et au bureau du journal.

CHAPSAL, poëlier,

Grande-Rue de la Croix-Rousse, 77.

Fourneau de cuisine économique, à 25 fr.

Fourneau à four bien conditionné, à 40 fr. et au dessus.

Poëles potagers et réchauds dans tous les genres, à des prix avantageux. (29-0)

A VENDRE, un Atelier de quatre métiers presque neufs, travaillant en articles de goût façonnés, dont 2 en mille et 2 en 800, avec accessoires et ménage au besoin. On céderait l'appartement. — S'adresser au bureau du journal. (32-0)

A VENDRE, deux métiers dont un dit jumelle, avec tous les accessoires. S'adresser au bureau du journal. (33-0)

Le gérant, BRUNET.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.

moins sans maussaderie. Les bâillements commençaient à nous prendre, mais ils firent place à l'attention la plus vive, lorsque nous vîmes que c'était, encore une fois, le feuilleton que l'on incriminait. A chaque ligne notre intérêt redoublait: ô surprise! l'article de la commère omnibus était mot à mot la parodie du réquisitoire foudroyant que venait de nous faire subir incognito (voyez le sens de ce mot dans votre dictionnaire ou demandez-en la valeur au premier cireur de bottes, ça reviendra au même) le soi-disant procureur du roi. Nous n'étions plus incriminés d'égarer la misère du travailleur, de le consoler dans ses heures de désespoir, d'accuser le Gouvernement de coupable négligence à propos d'une loi juste, sage et indispensable sur l'organisation du travail; nous ne disions plus qu'une cruelle nécessité forçait l'ouvrier, malgré sa bonne foi et sa franchise, à ne pouvoir payer ses dettes; nous ne prêchions plus la loi agraire, l'abolition des dettes et des intérêts de clochers; nous ne voulions plus qu'on eut le droit de se loger partout où l'on trouvait à vivre HONORABLEMENT; ah! ben oui, suivant le sens que l'omnibus donnait à nos paroles, nous avions raillé la misère des ouvriers; nous l'avions ferré à glace comme un mulet, — celui qui a malignement indiqué ce mot à ses lecteurs, mérite bien qu'on lui laisse la chose, — nous avions poussé à l'indifférentisme et à nous ne savons plus combien d'autres crimes civiques. Nous admirâmes avec quelle grâce la *Tribune* voulait clouer l'ouvrier à sa commune, comme un escargot à sa coquille, dût-il y crever de faim, l'ouvrier; — cette façon d'envisager les premiers devoirs de l'humanité, s'appelle patriotisme dans l'almanach de la vieille. — Elle nous reprochait l'oubli des principes moraux, parce qu'elle sait très-bien que nous ne pouvons pas admettre sa compétence en pareille matière. Enfin, pour couronner l'œuvre, nous, père Duchêne sans-culotte, au dire du procureur du roi, nous étions devenu gentilhomme roué de la Régence sous l'éteignoir de la *Tribune*.

Si nous n'avions craint d'estropier la caquetteuse en embrassant, nous nous serions bravement résolu à ce sacrifice de notre amour-propre. Elle venait de nous apprendre la manière de torticoliser les pensées; nous eumes un instant celle de la choisir pour notre défenseuse, mais nous nous rappelâmes que certains avocats perdent les meilleures des causes, précisément parce qu'ils entreprennent de les défendre, et nous nous contentâmes de nous promettre in petto de la faire assigner comme témoin à décharge devant la Cour des pairs, s'il y avait lieu.

Puis, avec le plus gracieux sourire ironique que purent imaginer nos lèvres, nous la saluâmes, elle et son omnibus, et, l'un portant l'autre, ils disparurent de notre chambrette, sans rien emporter, pas même un souvenir.

CLÉOPHAS.